

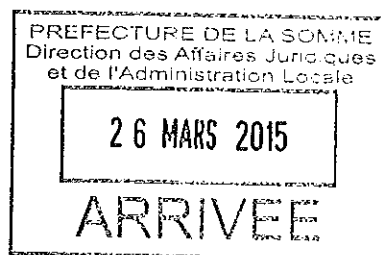
Projet de la Société « NORDEX »
Filiale : « SAS Parc éolien Nordex LIII »
Siège social : 23 rue d'Anjou – 75 000 – PARIS

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Un parc de 12 éoliennes sur les communes
De Heudicourt et Sorel (Somme)

RAPPORT ET CONCLUSIONS **Du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Albert BECARD
Commissaire Enquêteur
117 rue Robert Desnos
80 450 – CAMON
Tél : 03 22 49 00 56



RAPPORT

1-GENERALITES :

1/1-PREAMBULE :

Les évolutions actuelles du monde développé sont marquées par des besoins énergétiques accrus et par le réchauffement climatique aux conséquences néfastes de plus en plus visibles. Les diverses conférences mondiales insistent sur la protection de l'environnement et la nécessaire transition énergétique. Les observations et les travaux des scientifiques, à l'échelle de la planète, font désormais consensus. Nous devons réduire nos émissions de CO₂, les gaz à effet de serre. Nous devons réduire nos consommations d'énergie d'origine fossile (charbon, pétrole, gaz). Les craintes face à l'énergie nucléaire sont réelles. La planète et ses bientôt 10 milliards d'êtres humains ont impérativement besoin d'un développement fort des énergies renouvelables. Comme toutes les nations, la France est dans cette situation. Et de plus, la France a besoin de réduire sa dépendance énergétique. Tels sont aussi les analyses, les constats, messages et directives portés par le Grenelle de l'Environnement. Mais, que faire ? Quelles énergies renouvelables ? A quel rythme ? De quelle manière pour que les populations n'en soient pas victimes, qu'elles en comprennent le bien-fondé, qu'elles les acceptent ? La France s'est engagée dans l'optique d'une transition énergétique. Par exemple, et suite au « Grenelle », les directives gouvernementales sont, d'ici 2020, de doubler au moins le nombre des éoliennes, en particulier dans la Somme.. C'est dans ce contexte global que se trouve le Projet présenté ici : « le parc éolien (12 machines) de Heudicourt et Sorel ».

1/2 – OBJET DE L'ENQUETE :

Le Projet porté par la Société « Parc éolien Nordex LIII S.A.S. » consiste en l'implantation de 12 éoliennes et 3 postes de livraison, sur le territoire des communes de Heudicourt et de Sorel, situées dans le département de la Somme, au nord-est de Péronne. Ces éoliennes ont une puissance unitaire de 3 mégawatts (MW), soit une puissance totale du parc de 36 MW. Celles-ci ont une hauteur totale de 149,4 mètres. Les installations sont prévues pour une durée de vie de 20 à 25 ans. Ce Projet est voisin d'un 2^{ème} Projet, sur la commune de Fins. Les 2 projets, indépendants l'un de l'autre, sont présentés en même temps sous l'appellation commune de « Parc éolien du Douiche ». Pour les 2 Projets, l'étude d'impact est commune.

Si l'on considère le parc de Heudicourt et Sorel, soit 12 éoliennes, il permettra la production minimale électrique nette par an de 108 GWh et il évitera l'émission de 50 000 tonnes de CO₂ par an.

1/ 3 – CADRE JURIDIQUE :

- ↓ Le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- ↓ La loi Grenelle 1 fixe un objectif de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie française en 2020.
- ↓ L'article R.511-9 du code de l'environnement définit que les aérogénérateurs d'une hauteur supérieure à 50 m sont soumis à autorisation au titre des ICPE= Installations classées pour la protection de l'Environnement.
- ↓ La loi Grenelle 2, adoptée le 29 juin 2010, prévoyant l'adoption des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), soumettant les parcs éoliens, à partir de 2011, au régime des ICPE, et prévoyant un objectif minimal de 500 éoliennes installées par an en France.
- ↓ Le SRCAE (=Schéma régional Climat, Air, Energie) a été voté par le Conseil Régional de Picardie et validé par arrêté préfectoral le 14 juin 2012. Le volet éolien du SRCAE, ou schéma régional éolien, définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. Le Projet examiné ici se trouve dans un secteur considéré comme favorable.
- ↓ Les communes de Heudicourt et de Sorel ne disposent pas de documents d'urbanisme et sont donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Son article L.111-1-2 précise que, dans les zones non urbanisées, seules les constructions ou installations incompatibles avec le voisinage de zones habitées sont autorisées, ce qui est bien le cas des éoliennes du Projet.
- ↓ Distances d'éloignement : l'arrêté ministériel du 26 août 2011 prescrit une distance minimale à respecter de 500 m pour des éoliennes, par rapport à des habitations ou des zones destinées à l'habitation. Dans le présent Projet, l'habitation la plus proche se situe à 920 m de l'éolienne HS12. A noter qu'un débat se déroule actuellement au Parlement dans la perspective de porter cette distance d'éloignement de 500m à 1000m.
- ↓ Le rayon de l'enquête publique : Il est de 6 km au minimum. Il englobe les communes de Vendhuile dans l'Aisne ; de Banteux, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt-sur-Escout, Marcoing, Ribecourt-la-Tour, Villers-Guislain et Villers-Plouich dans le Nord ; Ruyaulcourt, Trescault, Havrincourt, Hermies, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, et Ytres dans le Pas-de-Calais ; Etricourt-Manancourt, Heudicourt, Lieramont, Moislains, Nurlu, Sorel, Aizecourt-le-Bas, Epehy, Equancourt, Fins, Guyencourt-Saulcourt, Longavesnes, Templeux-la-Fosse et Villers-Faucon dans la Somme. Soit un total de 31 communes.

1/ 4 – NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Remarque préalable : je présente ci-dessous les principales caractéristiques du Projet de manière objective mais aussi en liaison avec les remarques et questions formulées par les habitants lors de leurs passages dans les permanences et durant la réunion publique.

- ↓ Situé à la frontière des départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, le projet de parc éolien de Heudicourt et Sorel s'inscrit dans un secteur formé principalement de grandes cultures céréalières, dans des paysages très vastes. A noter, la présence de différents axes de communication proches du

site d'implantation du Projet lequel se situe à environ 15 km au nord-est de Péronne, en zone favorable du schéma régional éolien approuvé le 14 juin 2012 par le Conseil Régional.

⚡ Les critères de sélection du territoire et du site :

- La Somme possède un potentiel éolien fort avec des vitesses de vent favorables.
- Le secteur est situé en zone favorable dans le Schéma Régional Eolien.
- Présence de larges paysages agricoles « ouverts ».
- Les capacités de raccordement au réseau électrique sont importantes.
- Le site est suffisamment éloigné des habitations.
- Des servitudes fortes ont été levées : base aérienne de Cambrai-Epinoy et radar militaire.
- La présence de monuments et sites protégés est faible.

⚡ Canal Seine-Nord ? Il ne me semble pas inutile de rappeler ici que la perspective du Canal Seine-Nord se concrétise actuellement. La société Nordex indique, dans le Résumé non-technique, que depuis 2010 elle a entrepris un travail de recherche de sites le long du tracé du Canal pour proposer une production d'énergie renouvelable et permettre au Canal d'avoir un bilan énergétique neutre. Pour Nordex, le projet du Douiche est né de cette phase de prospection.

⚡ Impacts sur le patrimoine :

Le secteur est situé sur un plateau agricole et présente une faible sensibilité paysagère. Toutefois, dans un rayon de 18 km, on trouve 17 monuments historiques : en particulier l'église de Vendhuile à 6,6 km, l'église de Rocquigny à 7 km, l'abbaye de Vaucelles à 8,7 km. De par leur taille, les éoliennes sont très visibles dans le paysage et modifient notablement le cadre de vie et ces paysages, qu'ils soient protégés, emblématiques ou du quotidien.

⚡ Impacts écologiques : Plusieurs enjeux environnementaux :

- 2 sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km.
- Des zones à dominante humide se rapprochant à 5 km.
- Des bio-corridors « Grande faune » à environ 13 km au sud-ouest.
- Une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) à environ 14 km.
- La ZNIEFF « Bois d'Havrincourt » à environ 500 m au nord. (ZNIEFF= Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique).
- Le site inscrit « Vallée de l'Escaut- Abbaye de Vaucelles » à environ 7 km.
- Le site classé « Parc du château de Caulaincourt » à environ 17 km.
- Avec les études menées, les impacts sur l'avifaune sont considérés comme faibles pour toutes les espèces, moyens seulement pour le milan royal et la bondrée apivore.
- Attention : en période de migration, un axe majeur est situé le long du canal du nord, en limite ouest du périmètre rapproché.
- A propos des chiroptères : les chauve-souris sont toutes sur liste rouge en France. Ici, les études ont montré leur faible présence au niveau des haies situées à proximité des éoliennes projetées. L'Association « Picardie Nature », consultée par le pétitionnaire, recense 3 sites d'hibernation dans un rayon de 20 km. Le site le plus proche, le tunnel du canal de Saint-Quentin, est situé à environ 9 km du Projet.

⚡ Intérêt pour les collectivités territoriales : Les 2 communes et la Communauté de communes de la Haute-Somme bénéficieront des retombées de la taxe

foncière et de la taxe d'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER). Toutes les communes de la Communauté de Communes « Haute-Somme » sont donc intéressées, au moins financièrement, à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. La clé de répartition des recettes est fixée par délibération du Conseil Communautaire.

- ⚡ Garanties : Les éoliennes ont une durée de vie de 20 à 25 ans. Une garantie financière de 50 000 € par éolienne, soit 600 000 € pour l'ensemble du parc est destinée à permettre le démantèlement des installations et la remise en état du site en fin d'exploitation. Ce montant sera réactualisé chaque année en application de l'arrêté ministériel du 26 août 2011. Pour un tel Projet, les banques considèrent que le risque de non-rentabilité est très faible. Ainsi, sur les 750 parcs en exploitation aujourd'hui en France, aucun cas de faillite n'a été recensé. Pour la remise en état du site après exploitation, les maires de Heudicourt et Sorel ainsi que les propriétaires concernés ont tous fourni un avis favorable aux conditions de remise en état.
- ⚡ Commodités du voisinage : Les études ont montré de nombreux dépassements, en matière de bruits, des seuils réglementaires en période nocturne. Un plan de bridage nocturne est donc nécessaire pour respecter les seuils de l'article 26 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011. Un suivi acoustique sera mis en place. L'habitation la plus proche se situe à 920 m de l'éolienne HS12.
- ⚡ Réseaux et servitudes : Très peu de contraintes. La décision est prise de ne plus utiliser, depuis 2014, la base militaire de Cambrai-Epinoy et son radar. Seule l'aviation civile impose une contrainte de hauteur de 304,8m. Et les éoliennes sont ici possibles jusqu'à 175m de hauteur.
 - Présence de la RD 917 puis de routes communales et de chemins d'exploitation. Trafic routier faible. Dans la zone d'étude, aucune voie autoroutière, ferroviaire ou fluviale. Pas d'aéroport ou aérodrome. Les éoliennes sont bien en dehors des périmètres de protection. Aucune servitude de type radioélectrique. Aucune ligne aérienne haute tension.
- ⚡ Mesures compensatoires prévues par le demandeur : (Pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation) : Les élus sont particulièrement sensibles au respect de la mise en pratique de ces mesures. Dans le dossier, le demandeur s'engage, en particulier, pour les mesures suivantes : enfouissement des réseaux aériens sur les 2 communes concernées, aménagement de chemins pédestres et de panneaux d'information, aménagement paysager des villages environnants, éclairage public basse consommation à Sorel, panneaux photovoltaïques à l'école d'Heudicourt, rénovation de la salle communale d'Heudicourt, aménagement d'une salle d'information sur les énergies renouvelables...
- ⚡ Voies d'accès et aires d'évolution des engins : afin de limiter la consommation d'espaces agricoles, l'exploitant prévoit de privilégier l'utilisation des chemins existants qui nécessiteront une rénovation (pour 5100 m de chemins) ; 750 m de nouveaux chemins seront réalisés.
- ⚡ Capacités techniques et financières : Le « Parc éolien Nordex LIII SAS » est une société filiale de Nordex SE. Les éoliennes de type N117 de 3 MW seront fournies par Nordex Energy, une filiale. Les parcs éoliens équipés d'éoliennes Nordex, en France, représentaient, fin 2013, une part de marché de 15%. La société « Nordex LIII SAS » a pour objet unique l'exploitation du parc éolien envisagé. (c'est là une question posée à plusieurs reprises par des habitants. Ils souhaitent savoir à quelle société ils ont affaire). La réalisation du chantier

puis l'exploitation technique et la maintenance seront confiées à Nordex France SAS. (Renseignements tirés du Rapport de l'Inspection des Installations Classées- page 11).

- ⚡ Quels risques avec des éoliennes ? L'accidentologie est basée sur l'exploitation du recensement des accidents. Il s'agit d'analyser les retours d'expérience. Cette accidentologie a donc permis de recenser 37 accidents en France sur les 12 dernières années. Le niveau des risques est faible ou très faible. L'installation est surveillée par le système de contrôle avec transmission à distance des informations au centre de télésurveillance. Nordex, qui gérera l'exploitation, dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7. L'étude de dangers a démontré que l'implantation du parc éolien de Heudicourt-Sorel ne présente aucun risque inacceptable.
- ⚡ Combien d'éoliennes dans le secteur ? Pendant l'enquête publique, Mr le Maire de Guyancourt-Saulcourt qui est aussi 1^{er} Vice-Président de la Com de Com « Haute-Somme » particulièrement chargé de l'éolien, a déposé plusieurs fiches établissant, à la date de février 2015, l'état suivant : 12 éoliennes en activité (Nurlu et Epehy-Villers Faucon) ; 4 parcs éoliens accordés pour un total de 34 éoliennes (Bernes, Biaches-Flaucourt, Ginchy, extension de Nurlu-Equancourt). 3 parcs éoliens en attente de permis de construire (Heudicourt-Sorel, Fins et le parc de la Boule bleue), pour un total de 26 éoliennes. Et plusieurs autres parcs éoliens à l'étude.
- ⚡ En forme de conclusion partielle : ce territoire présente des espaces ouverts et dégagés, avec des paysages aux amplitudes spatiales considérables, et soumis à un bon régime de vents. Il est l'une des régions pionnières du grand éolien en France.

1 / 5 – COMPOSITION DU DOSSIER :

1. Demande d'autorisation d'exploiter avec les pièces administratives.
2. Une étude d'impact sur l'environnement, étude commune aux 2 projets de parcs éoliens (celui de Heudicourt et Sorel et celui de Fins), les 2 projets étant regroupés sous l'appellation de « Parc éolien du Douiche ».
3. Une étude paysagère.
4. Une étude de dangers.
5. La notice d'hygiène et de sécurité.
6. Les plans réglementaires. (Plans des abords et plans de détails).
7. Les avis des maires et des propriétaires sur les conditions de remise en état des terrains en fin d'exploitation.
8. Le résumé non technique.
9. L'avis de l'Autorité Environnementale.

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

2 / 1 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Par décision en date du 02/12/2014, la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, Mme Elise Corouge, désigne Mr Albert Bécard, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Mr Jean-Claude Hély en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Dossier n° : E14000196/80

2 / 2 – MODALITES DE L'ENQUETE :

- ✚ Arrêté d'organisation par Mme la Préfète de la Somme, en date du 18/12/2014.
- ✚ Avis d'enquête publique affiché dans les 31 mairies concernées. Liste déjà notée en page 2. Cet affichage doit être attesté par les maires concernés. J'ai constaté cet affichage en mairie de Heudicourt et de Sorel.
- ✚ Enquête publique ouverte du 26 janvier au 26 février 2015 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.
- ✚ Les dossiers et les registres signés, avec pages numérotées et paraphées par mes soins, ont été déposés, en permanence, dans les mairies de Heudicourt et Sorel, et consultables par tous, pendant toute la durée de l'enquête publique.
- ✚ Siège de l'enquête : mairie de Heudicourt.
- ✚ Réunion d'organisation : Le jeudi 08 janvier 2015, dès 14h15, en mairie d'Heudicourt.

Les participants : Mr Denglehem, Maire d'Heudicourt.

Mr Decaux, Maire de Sorel.

Mr Décodts, Maire de Fins.

Mr Clément Laîné, Responsable-projets Nordex

Mr Albert Bécard, commissaire-enquêteur titulaire.

Mr Jean-Claude Hély, commissaire-enquêteur suppléant.

Examen des modalités d'organisation des 2 enquêtes publiques. Le projet éolien du Douiche comprend 2 projets de parcs éoliens conformément à la demande de la société Nordex et aux 2 dossiers qu'elle a conçus et déposés. Nordex a fait réaliser une seule étude d'impact pour l'ensemble du site mais présente 2 projets de parcs séparés par une zone de respiration : le projet de 12 éoliennes sur Heudicourt et Sorel, un 2^{ème} projet de 8 éoliennes sur Fins. Les participants font le point à propos des dossiers, registres, dates des permanences, réception du public, affichages en mairie et sur les lieux. Après concertation avec tous, Mr Bécard prend l'initiative d'organiser une réunion publique, commune aux 2 projets, le mardi 03 février 2015, à la salle des fêtes d'Heudicourt, à partir de 20h, heure souhaitée par les maires. Pour favoriser la participation des habitants, les maires

feront distribuer, dans toutes les boîtes aux lettres, une invitation à cette réunion.

Mr Bécard contactera le Courrier Picard (agence de Péronne) pour insertion de ces informations.

- ✚ Visite des lieux, sous la conduite de Mr Laîné, responsable des projets Nordex. En particulier, repérage des endroits prévus pour l'implantation des 20 éoliennes. Appréciations sur les positions des habitations les plus proches.

✚ Permanences :

- En mairie d'Heudicourt :
- Le lundi 26 janvier 2015, de 9h30 à 12h30.
- Le samedi 07 février de 14h00 à 17h00.
- Le mercredi 11 février, de 10h00 à 13h00.
- Le jeudi 26 février, de 9h30 à 12h30.
- En mairie de Sorel ; le vendredi 20 février, de 14h00 à 17h00.

2 / 3 : CONCERTATION PREALABLE :

- 2011 : rencontre des propriétaires et des exploitants afin de connaître les terrains susceptibles d'accueillir les éoliennes.
- Année 2011 : réunions régulières avec les maires et adjoints sur le lancement des études du projet.
- Septembre 2011 : validation par la Communauté de Communes du projet de demande de ZDE.
- Juillet 2011, 2012 et 2013 : stand d'information à la fête des villages fleuris de Guyancourt-Saulcourt.
- Mars 2012 : présentation du projet éolien aux 3 conseils municipaux.
- Décembre 2012 : validation du dossier de ZDE (zonage et puissance) par le Conseil Communautaire et les 3 conseils municipaux concernés.
- Avril, juin et octobre 2013 : bulletins d'informations distribués à tous les habitants des communes d'accueil du Projet.
P.J. n°1 : 4^{ème} lettre d'information insérée dans le Bulletin Municipal, distribuée dans tous les foyers de Heudicourt (2 pages en novembre 2014).
- Mai 2013 : discussions autour des variantes d'implantation.
- Novembre 2013 : présentation du projet et délibérations des 3 conseils municipaux : Fins, Sorel, Heudicourt.

2 / 4 : AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE :

Conformément à son rôle, l'Autorité Environnementale note d'abord une série de données objectives sur le projet et souligne, en particulier : « Ce parc est situé en zone favorable du schéma régional éolien, annexé au schéma régional sur le climat, l'air et l'énergie (SRCAE) de la région Picardie approuvé le 14 juin 2012 ».

Ensuite, elle développe les enjeux environnementaux que j'ai déjà soulignés ci-dessus sous l'appellation « les impacts écologiques ». (Voir le paragraphe : nature et caractéristiques du projet).

Enfin, elle recommande de :

- Compléter l'étude d'impact par une analyse des impacts sur la flore séparée de la faune, en différenciant les groupes faunistiques (avifaune, chiroptères...)

- De préciser dans quelles conditions le bridage des éoliennes sera mis en place. (mesures de réduction pour les chiroptères).
- Compléter le glossaire du résumé non technique pour certaines abréviations.

2 / 5 : INFORMATION DU PUBLIC :

- ✚ Affichage à la porte des mairies (déjà indiqué ci-dessus) et sur les lieux des projets d'implantation des éoliennes. Le promoteur doit attester que cet affichage a été effectif. Je l'ai constaté, en plusieurs endroits, en bordure des routes départementales et communales.
- ✚ Parutions légales dans la presse locale : le Courrier Picard et l'Action Agricole, par les soins de Mme la Préfète de la Somme.
- ✚ Organisation d'une réunion publique, le mardi 03 février 2015, à 20h, à la salle des fêtes d'Heudicourt. Cette réunion a été précédée, dans le Courrier Picard-édition locale, d'un article pour rappeler les dates et horaires des permanences et de la présente réunion publique. Les maires d'Heudicourt et Sorel ont fait distribuer, dans toutes les habitations, une lettre d'invitation à la réunion publique.

P.J n°2 : lettre d'invitation à la réunion publique.

P.J. n°3 : Compte-rendu de la réunion publique, rédigé par Mme Danton, secrétaire de mairie à Heudicourt et Sorel, compte-rendu relu et amendé par Mr Bécard, Commissaire Enquêteur.

2 / 6 : CLIMAT DE L'ENQUETE :

Relations calmes, toujours courtoises. Pour presque toutes les permanences, des habitants se sont toujours déplacés en mairie, parfois seulement pour se renseigner, pour parler de leur village, pour rencontrer le commissaire enquêteur. La réunion publique a été animée, avec des avis différents, ce qui est normal, mais toujours empreint d'un esprit convivial.

2 / 7 : CLOTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES :

- Etant sur place pour la dernière journée d'enquête publique (jeudi 26 février), j'ai clos le registre d'Heudicourt, à 12h30 (la mairie n'est pas ouverte le jeudi après-midi) et celui de Sorel à 17h30. Je les ai emportés avec les dossiers pour rédiger le procès-verbal de synthèse puis mon rapport.
- Le 26 mars, je remets à Mme la Préfète de la Somme mon rapport et mes conclusions, avec le dossier du projet accompagné du registre d'enquête.
- Ce 26 mars, je remets à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens une copie de mon rapport et de mes conclusions.

2 / 8 : PROCES-VERBAL DE SYNTHESE :

P. J. n°4 : PV de synthèse, remis et commenté, le jeudi 5 février, à 11H00, à Mr Clément Lainé, chef de projets chez Nordex. Cette rencontre s'est déroulée au siège local de Nordex, 2 rue Henri Martin à Amiens. Ce PV a été signé par Mr Lainé et par moi-même.

2 / 9 : MEMOIRE EN REPONSE :

P.J. n°5 : Un document de 27 pages qui s'efforce de synthétiser des réponses aux questionnements et arguments développés par les habitants pendant l'enquête publique. Ce mémoire est construit sur les 4 dominantes que j'ai soulignées dans mon procès-verbal de synthèse :

- Quelles sont les préoccupations exprimées pour la vie quotidienne ?
- De fortes interrogations sur les aspects financiers.
- Quelle communication ?
- Des préoccupations pour le moyen et le long terme.

Je vais avoir l'opportunité de revenir sur toutes ces questions et les réponses du promoteur lors de la 3^{ème} partie de ce rapport : l'analyse des observations.

2 / 10 : RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS :

Dans cette partie, je vais me limiter à ce qui est ici l'essentiel : la relation comptable des observations. Etant donné leur nombre relativement limité, il ne me semble pas opportun de récapituler ces observations dans un tableau. C'est dans la partie suivante, l'analyse des observations, que j'examinerai, selon une méthode synthétique, en les regroupant par thèmes, les arguments développés par les différents intervenants.

➤ Dans le registre d'Heudicourt :

- Une réflexion citoyenne (page 3) de Mme Christèle Poty, administrée d'Heudicourt. Elle s'interroge sur les conditions du développement de l'énergie éolienne.
- Une lettre de Mr Martin, Maire d'Epehy : Il tient à attirer l'attention sur les difficultés à venir pour la réception des émissions télévisées. (page 4)
- Un texte intitulé « Eolien, désastre économique et environnemental », texte envoyé par mél, en mairie d'Heudicourt, de la part de la Fédération Environnement Durable (page 5).
- Un courrier déposé par Mr Denglehem, Maire d'Heudicourt, texte accompagné de documents explicatifs. Sept pages au total. (page 7).
- **P.J. n°6** : carte du secteur avec les liaisons vers les émetteurs- télévision. Mr Denglehem veut poser 3 questions : les conditions de réception des émissions télévisées, le montant des mesures compensatoires pour sa commune, les conditions d'utilisation d'un chemin rural eu égard à la chasse.
- Un courrier déposé par Mr Michel Lalisse (page 9), Maire de Metz-en-Couture. Il tient à formuler plusieurs remarques, dans un esprit constructif, relativement aux conditions d'implantation des 2 projets éoliens d'Heudicourt-Sorel et de Fins.

- La délibération du Conseil Municipal d'Heudicourt, en date du 20 février 2015. Avis favorable par 12 voix contre 2. (page 11).
 - **Dans le registre de Sorel :**
- L'avis exprimé par Mr Jacques Decaux, Maire de Sorel : il faut préserver la planète et penser aux générations futures (page 2).
- L'avis de Mr Jean-Marie Blondelle, Maire de Guyencourt-Saulcourt et Vice-Président de la Communauté de Communes « Haute-Somme ». Il veut attirer l'attention sur les nombreux parcs éoliens en projet dans le secteur (4 feuillets récapitulant ces projets). Il faudrait anticiper les problèmes de perturbations des émissions télévisées. (pages 3, 4 et 5).
- **P.J. n°7** : 4 fiches à propos des parcs éoliens.
- Les réflexions de Mme Davenne, habitant Sorel. Il commence à y avoir beaucoup d'éoliennes dans notre secteur. (page 3).
- La délibération du Conseil Municipal de Sorel, en date du 02 mars 2015 : Avis favorable par 8 voix contre 2.
 - **De nombreuses questions lors de la réunion publique** : Elle s'est tenue le mardi 03 février. Toutes questions verbales récapitulées, pour l'essentiel, dans le compte-rendu joint à ce rapport. Leur contenu sera traité, par thèmes, dans la partie suivante : analyse des observations.

3 / ANALYSE DES OBSERVATIONS :

Pour rappel : je vais maintenant examiner les observations, par thèmes, en indiquant d'abord ce que certains habitants ont exprimé, puis en notant les explications fournies par le Maître d'Ouvrage dans son « Mémoire en Réponse ». J'ajouterai, chaque fois que cela me semblera utile, la position du Commissaire Enquêteur.

Il me semble important de rappeler, au préalable, que des voix se sont exprimées pour dire leur soutien au Projet. C'est très important car, très souvent, ce sont les opinions défavorables qui s'expriment dans les enquêtes publiques.

Précisions : M.O = Maître d'Ouvrage, ici « Nordex ».

C.E = le Commissaire Enquêteur.

A – Les préoccupations pour la vie quotidienne :

1. « Cela commence à faire beaucoup ! nous allons vers la saturation, une forêt d'éoliennes ! Avec les nuisances, les paysages vont être dégradés ».

M.O : le secteur d'implantation du projet du Douiche (Heudicourt, Sorel et Fins), se situe au cœur d'un « pôle de densification », tel que défini dans le Schéma Régional Eolien de Picardie. Ce pôle pourra être densifié et gagnerait à être mieux structuré. « La question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encerclement des communes ».

C.E : Nous sommes ici dans le contexte créé à partir des directives du Grenelle de l'environnement et de la nécessité de développer les énergies renouvelables dont l'éolien. A partir de ces directives nationales, chaque région de France a dû élaborer son Schéma régional éolien donc repérer les secteurs les plus propices à l'implantation

d'éoliennes. Certains grands espaces des collines du Vermandois en font partie comme ici autour d'Heudicourt, Sorel et Fins. D'autres projets sont d'ailleurs à l'étude.

2. « Les réceptions TV vont être de plus en plus perturbées ! »

M.O : Il est impossible aujourd'hui d'affirmer qu'aucun trouble n'apparaîtra à l'installation des éoliennes, mais les conditions légales restent aujourd'hui les mêmes qu'à l'époque de la télévision analogique. La protection des riverains est assurée, le M.O reste obligé de rétablir la réception s'il est responsable d'une dégradation... S'il devait y avoir des perturbations, l'exploitant ferait appel à un antenniste. La solution technique est en règle générale l'installation d'une antenne parabolique pour la réception par satellite, mais elle peut aussi être l'installation d'un réémetteur iso-fréquence.

C.E : une question évidemment très importante pour les habitants. L'éventualité de perturbations ne me semble plus être de mise. Dans une commune voisine, Epehy, l'arrivée de 8 éoliennes, il y a 18 mois environ, a créé des perturbations pour une centaine de foyers. D'ailleurs Mr le Maire d'Epehy est venu, dès le 1^{er} jour de la présente enquête publique déposer 2 courriers sur les registres d'Heudicourt et Fins pour alerter préventivement. Et Mr Blondelle, Vice-Président de la Communauté de Communes « Haute-Somme » est venu déposer 4 feuillets qui récapitulent : 12 éoliennes en activité, 4 parcs éoliens accordés pour 34 éoliennes, 3 parcs en attente de permis de construire pour 26 éoliennes, et 5 à 6 autres parcs en projet. Sans compter d'éventuels parcs dans le Nord et le Pas-de-Calais qui sont ici limitrophes ! (Un seul exemple : un avis d'enquête publique est paru, le 20 mars 2015, dans le Courrier Picard, pour l'implantation de 10 éoliennes sur le territoire de Metz-en-Couture, commune contiguë à Fins, Sorel et Heudicourt). Pour avoir reçu à 2 reprises Mr le Maire de Metz-en-Couture (62), je pense pouvoir affirmer qu'il n'existe actuellement aucune concertation à propos des parcs éoliens en projet des 2 côtés des limites départementales ! Je propose donc une indispensable concertation.

Quant aux perturbations télévisuelles qui ne vont pas manquer d'advenir, je pense qu'il faut les anticiper, que des études soient mutualisées par les différents promoteurs de parcs éoliens. J'ajoute que, par souci d'efficacité, une incitation et une coordination préfectorales me sembleraient être les bienvenues. Pour sa part, la Société Nordex, dans son « Mémoire en Réponse », page 3, se dit favorable à prendre sa place dans cette démarche.

3. Quelle cohérence avec les projets de Metz-en-Couture et de Nurlu ?

M.O : Le Schéma Régional Eolien recommande : « la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encerclement des communes ». Quant au Code de l'environnement, il impose la prise en compte des projets autorisés et connus, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale. Sur ce principe, il appartient au projet le plus tardif de se mettre en cohérence avec le projet le plus avancé, en l'occurrence le projet du Douiche.

C E : Effectivement, le parc d'Heudicourt-Sorel est situé à plus de 3 km de ceux de Nurlu et d'Epehy. Donc les respirations paysagères me semblent largement suffisantes. Quant à celui de Metz-en-Couture, il ne m'a pas été présenté dans le cadre de la présente enquête publique, ni par Mr le Maire de Metz-en-Couture, venu 2 fois me rencontrer, ni par le représentant de la Communauté de Communes « Sud-Artois », venu me remettre, à Fins, un courrier du Président à propos des parcs éoliens. Le projet de Metz-en-Couture pourrait poser des problèmes de voisinage et d'absence de

respiration suffisante avec le Projet de Fins. J'y reviendrai donc dans mon rapport relatif à ce dernier.

4. La création d'emplois est un leurre :

M.O : En 2014, une étude commandée par France Energie Eolienne a comptabilisé près de 11 000 emplois liés à l'éolien en France. Par ailleurs, nombre des composants d'une éolienne sont fabriqués en France. Par exemple, la société Francéole, basée en Bourgogne, fournit les mâts de nombreux parcs éoliens construits en France. C'est un des principaux fournisseurs de Nordex. En Picardie, il faut noter la toute récente implantation de l'usine de mâts éoliens en béton, dans l'Oise (fabricant Enercon). Quant à Nordex, nous assurons la maintenance de nos parcs grâce à des équipes de techniciens qualifiés. Notre centre de maintenance est situé à Verneuil-sur-Serre(Aisne) avec 6 techniciens. L'équipe sera amenée à grossir au fur et à mesure que le nombre de parcs Nordex augmentera dans la région.

5. L'écologie est un alibi qui masque les réalités financières :

M.O : C'est d'abord la lutte contre le changement climatique. L'énergie éolienne permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la production d'électricité. Ex : un parc éolien permet d'éviter l'émission de 292g de CO2 par kWh produit. Le développement de l'énergie éolienne, c'est davantage de préservation de l'environnement pour les générations futures, la réduction des pollutions, la promotion d'énergies renouvelables. L'éolien est aussi synonyme de performances techniques et de créations d'emplois. Une récente étude commandée par France Energie Eolienne a comptabilisé que cette industrie emploie actuellement 10 840 personnes en France et pourrait passer à 20 000 à l'horizon 2 020.

C.E : Nous sommes là en face d'une réflexion de fond, d'une prise de conscience citoyenne qui s'effectue ou non. Le réchauffement climatique est-il une réalité, avec ses conséquences néfastes sur la vie sur terre. (Montée des eaux ? tempêtes ? désertification dans certaines régions ? pollutions diverses ?) Nous avons besoin d'énergie pour vivre au quotidien : Quelles sources pour l'avenir ? Faut-il continuer avec le nucléaire ? Quelles énergies renouvelables ? Chaque citoyen et l'Humanité dans son ensemble sont devant des choix fondamentaux. Nous vivons tous sur la même terre. Les solutions deviennent de plus en plus communes et identiques, bien au-delà de nos frontières. En témoignent les différents congrès de scientifiques et de responsables politiques à l'échelle mondiale (Par exemple, celui de Paris en décembre 2015).

6. Attention à la préservation des haies et des arbres, en particulier pour la chasse :

M.O : Toutes les éoliennes prévues sont situées en zone d'agriculture intensive. Seules HS3 et HS9 sont situées en bordure d'un chemin laissé à l'abandon depuis des années, et sur lequel la nature a repris ses droits. Pour permettre l'accès aux convois, une faible partie des haies devra être supprimée puis remplacée en fin de travaux.

C.E : Dont acte pour cet engagement.

7. Quelle distance d'implantation des éoliennes par rapport aux chemins ruraux ?

M.O : Les distances sont très variables : ici de 300m à 20m. Des distances examinées avec les propriétaires et les exploitants. Ce qui importe, c'est le degré de risque, en fonction de la fréquentation d'une part et de la fiabilité des machines.

A noter que lors de cette enquête publique, la distance par rapport aux habitations n'a jamais été posée, contrairement aux autres enquêtes où cette question l'est toujours. La raison me semble simple : la 1^{ère} habitation est située à plus de 900m.

8. Attention aux flux migratoires de la faune ! Quelles conséquences sur les rapaces ?

M.O : Notre étude s'est basée, en particulier, sur la consultation de la Fédération des Chasseurs de la Somme et de Picardie Nature. Trois axes principaux de migrations ont été identifiés. 1/ le premier, le long du canal du Nord. 2/ le second emprunte la vallée de l'Escaut. 3/ Quant au 3^{ème}, il est formé par la vallée de la Cologne. Ces 3 axes principaux se situent à l'extérieur du périmètre rapproché.

Concernant les rapaces, seul le Milan Royal a été repéré. Comme il s'agit d'une espèce particulièrement sensible aux collisions avec les éoliennes, différentes mesures de réduction sont proposées dans l'étude d'impact pour réduire l'attractivité du site pour le Milan Royal. Enfin un suivi post-installation sera réalisé sur le parc d'Heudicourt-Sorel, afin d'étudier l'impact du parc durant ses 1^{ères} années de fonctionnement et d'ajuster les mesures si nécessaire.

C.E : Dont acte pour ces précisions, d'autant que plusieurs personnes m'ont évoqué les passages des oiseaux migratoires et la présence des rapaces qu'ils apprécient.

B – De fortes interrogations sur les aspects financiers :

1. Quels impacts sur les valeurs immobilières ?

M.O : Des études indépendantes n'ont jusqu'ici pas réellement pu statuer sur l'impact d'un projet éolien sur la valeur d'un projet immobilier avec ses critères objectifs. L'impact ne peut jouer que sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre.

C.E : Assez peu d'études ont été réalisées, à ma connaissance. Ou alors à l'exemple de Nordex qui indique : « Nordex France a réalisé une étude sur l'ensemble du territoire national, avec un échantillon de 173 interlocuteurs constitués par des cabinets notariaux et des agences immobilières arrivant au même constat : un parc éolien n'influence pas de manière significative la valeur immobilière des biens aux alentours ».Quelle crédibilité accorder ? L'objectivité suppose des interlocuteurs n'ayant pas intérêt aux transactions. Donc prudence et mener de telles études avec d'autres méthodes.

Prudence encore pour l'avenir : Qu'en sera-t-il lorsque les parcs éoliens vont se multiplier ? Il est très différent de regarder tourner, de loin, une belle éolienne et de vivre à proximité.

2 . Revoir les montants des mesures compensatoires pour les communes :

M.O : Le montant des mesures pour chaque commune a été discuté et approuvé avec la Communauté de Communes Haute-Somme qui accueille le parc éolien.

C.E : Ces montants figurent effectivement dans le dossier. Toutefois, ils ne donnent pas entièrement satisfaction. En particulier, Messieurs les Maires d'Heudicourt et de Metz-en-Couture voudraient les voir réexaminés dans une discussion avec le représentant de Nordex.

3 . Quelles retombées économiques pour les agriculteurs ?

M.O : Les montants de ces indemnités sont d'ordre privé et conformes au Protocole National Eolien, signé en 2006 par la Chambre d'Agriculture, la FNSEA et France Energie Eolienne.

4 . Qui va exploiter ces parcs éoliens ?

M.O : Une distinction à faire : L'exploitant est l'investisseur qui finance la construction du parc. Il sera donc celui qui bénéficiera du contrat de revente d'électricité à EDF et

qui payera taxes, loyers et indemnités. Quant à Nordex, elle sera l'exploitant d'un point de vue technique et donc l'entreprise présente au quotidien sur le site.

C.E : des informations importantes. La question a été posée lors de la réunion publique. Des habitants souhaitent savoir à qui s'adresser au quotidien.

5. Certains dénoncent des subventions et des avantages fiscaux indus :

M.O : Depuis plusieurs années, l'Etat a décidé d'apporter son soutien aux porteurs de projets dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier pour l'éolien. Cela se traduit par un tarif de rachat préférentiel de l'électricité. En 2015, le tarif de rachat est de 82 €/MWh contre environ 50 €/MWh pour le prix du marché. Ce tarif a permis l'essor des filières renouvelables. Mais, de ce fait, une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité (= la CSPE = Contribution au service public d'électricité) a pour but de dédommager EDF du manque à gagner engendré par ce tarif de rachat préférentiel.

C.E : Il est nécessaire de fournir ces informations précises. Les réalités sont rarement simples. Les habitants ont retenu que l'électricité coûte plus cher car EDF rachète l'électricité des éoliennes à un prix plus élevé, donc les sociétés d'éoliennes s'enrichissent. Les citoyens s'interrogent, ils veulent savoir et comprendre. Et que des orientations justes soient prises.

6. Des soupçons de corruption et de trafic d'influence s'expriment :

M.O : Nordex dément totalement ces accusations. Le Projet s'est développé et continuera de l'être en toute légalité. Il s'agirait d'apporter des preuves, ou a minima des faits concrets pour avancer des accusations aussi graves.

C.E : Ces remarques peuvent apparaître surprenantes. Il ne saurait y avoir de question taboue, voire interdite. Il est normal que je les relaie. En même temps, le Commissaire-Enquêteur intervient comme citoyen, si possible éclairé. Il n'est pas un expert, un spécialiste de tout. Ces questions renvoient chacun à ses choix de citoyen, choix moraux, économiques, politiques, dans la société française actuelle.

7. A propos des éoliennes toujours plus nombreuses, on parle de primauté de la finance ;

M.O : L'énergie éolienne nécessite le concours de financeurs, surtout pour la construction du parc. Ceci ne se fait pas sans le concours d'emprunts bancaires. Mais, nous tenons à souligner que Nordex reste totalement indépendant des banques et autres organismes financiers.

C – Quelle communication ?

1. Il aurait fallu organiser un référendum :

M.O : Durant toute la vie du Projet, une large communication a été organisée par Nordex : réunions avec les conseils municipaux, 3 lettres d'information à tous les habitants d'Heudicourt et Sorel. L'organisation d'un référendum n'a jamais paru nécessaire dans un contexte de développement totalement serein, sans aucune opposition manifestée malgré cette large communication.

2. L'enquête publique est trop tardive. Il faudrait travailler les dossiers plus en amont avec la population :

M.O : Une large information a été réalisée auprès des riverains. La population n'a visiblement pas manifesté d'intérêt pour s'impliquer dans le dossier.

C.E : Nous sommes là en présence d'un problème complexe mais ces observations sont de plus en plus formulées à travers la France : « L'enquête publique est trop tardive ». Des voix s'élèvent, au niveau des Associations motivées par une meilleure

prise en compte de l'environnement et au niveau des Elus, pour placer plus tôt et autrement l'enquête publique.

D – Des préoccupations pour le moyen et le long terme :

1. Quelle durée de vie pour les éoliennes actuelles ?

M.O. : Une vingtaine d'années.

2. Quelles sont les modalités de creusement pour les pieds d'éoliennes ?

Comment la terre sera-t-elle reconstituée pour les cultures ?

M.O. : Une étude géotechnique, avec forages dans le sous-sol, est effectuée. Les forages sont rebouchés avec des matériaux inertes sans danger pour les formations géologiques atteintes.

Pour la reconstitution de la terre pour les cultures, le maître d'ouvrage devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour retrouver les caractéristiques du sol, y compris la réalisation d'une analyse agro-pédologique.

3. Comment interviendra le démantèlement ?

M.O. : Le démantèlement est à la charge de l'exploitant. En cas de défaillance de sa part, la garantie financière qu'il aura provisionnée, avant la mise en service du parc, serait alors utilisée par les autorités pour missionner les entreprises de démantèlement compétentes.

4. Oui aux éoliennes ! Il faut préserver la planète pour les générations futures.

M.O. : Les éoliennes ont en effet de nombreux atouts écologiques pour la production d'électricité propre, sans aucun rejet.

C.E. : L'auteur de cette phrase lance une profession de foi volontariste et optimiste pour l'avenir. Ne peut-on penser qu'elle tranche singulièrement avec certaines réflexions engluées dans des considérations individualistes et égoïstes ?

5. Notre secteur est repéré comme favorable à l'éolien et de nombreux projets sont en préparation. Il faudrait installer un centre de maintenance sur notre territoire.

M.O. : La création du parc éolien du Douiche nécessitera la création de 3 à 4 postes à temps plein pour assurer la maintenance du parc. Il est tout à fait envisageable que Nordex crée un nouveau centre de maintenance si d'autres éoliennes Nordex s'installent dans le secteur.

Le 24 mars 2015

Le Commissaire Enquêteur,

Albert Bécarré



CONCLUSIONS MOTIVEES

1. RAPPEL SUCCINCT :

Dans un contexte national de développement des énergies renouvelables, la société Nordex propose de construire et exploiter un parc éolien de 12 machines sur les communes de Heudicourt et Sorel, 12 éoliennes de 150m de hauteur et d'une puissance unitaire de 3 MW. Le secteur d'implantation est situé dans une zone repérée comme favorable à l'éolien dans le cadre du Schéma Régional Eolien. Ce Projet est couplé avec un autre Projet de 8 machines sur la commune de Fins à environ 1km de distance. Ces 2 projets constitueraient le parc éolien du Douiche., étudié globalement.

2. AVIS MOTIVE :

Comme tout projet, celui-ci présente des avantages et des inconvénients. Au moment de dresser un bilan aussi objectif que possible, je pense qu'il nous faut avoir à l'esprit, prioritairement, les problèmes de réchauffement climatique, de développement durable, des énergies renouvelables, donc des conditions de vie de tous sur la planète.

Quels inconvénients exprimés par une partie de la population peuvent être repérés ? Cela va faire trop d'éoliennes dans le paysage qui va être dégradé. Les valeurs immobilières vont être en baisse. Les réceptions télévisées risquent d'être perturbées. Les éoliennes vont constituer une gêne pour les flux migratoires. Au total, ce sera une dégradation du cadre de vie pour le bénéfice de quelques-uns. Le souci d'objectivité me conduit aussi à indiquer que, sur les 700 habitants de Heudicourt et Sorel, une fort petite minorité s'est exprimée ainsi, comme elle en a le droit. Beaucoup d'autres habitants ne se sont pas exprimés.

Quels avantages peuvent être mis en avant ? Pourquoi l'énergie éolienne se développe-t-elle aussi rapidement à travers le monde ? C'est une énergie abondante, bon marché, inépuisable, disponible presque partout, propre et sans impact sur le climat. Elle permet de réduire les gaz à effet de serre donc elle est efficace contre le réchauffement climatique.

A ces raisons générales, il faut ajouter des raisons locales : le territoire ici considéré est repéré comme favorable à l'éolien, la sensibilité écologique est assez faible, l'espace est assez vaste, la densité de population, faible. Pas de zones Natura 2000, pas de ZNIEFF, pas de ZICO dans le périmètre proche. Peu de monuments historiques et ils sont éloignés. De plus, la population est normalement sensible aux retombées financières pour les communes et les Communautés de Communes, pour les propriétaires et les exploitants. Donc des aides pour un certain développement économique du secteur. L'enquête publique s'est déroulée de façon sereine. Ceux qui l'ont souhaité ont pu s'exprimer, oralement ou par écrit.

Au total, j'ai constaté, pour l'essentiel, une acceptabilité sociale, économique et environnementale qui s'est révélée forte. Elle s'est traduite aussi au niveau des Conseils Municipaux qui se sont prononcés favorablement à une large majorité.

Je partage tous ces avantages de l'énergie éolienne, ce qui ne m'empêche pas de voir des points à améliorer. Par exemple, la distance minimale par rapport aux habitations : actuellement, des débats au Parlement vont probablement aboutir à porter cette distance de 500m à 1000m.

Nous vivons une période dans laquelle le consensus est de plus en plus fort, au niveau des scientifiques, sur les causes du réchauffement climatique et les mesures à prendre d'urgence comme réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables. Nous sommes en retard pour préserver notre planète et la laisser propre et vivable aux générations qui nous suivent. Les prises de conscience s'effectuent mais trop lentement. Le chemin n'est pas facile, surtout en ces temps de crise, mais il est impératif !

En conclusion, et pour toutes les raisons exprimées ci-dessus,

**J'émet un avis favorable
Au Projet de parc éolien « Heudicourt – Sorel ».**

**Avec 1 recommandation : anticiper les perturbations sur les émissions TV.
Dans quelques années, plus d'une dizaine de parcs éoliens seront implantés dans ce secteur. Sans compter les parcs dans cette partie où se joignent le Pas-de-Calais, le Nord et l'Aisne. Qui pour réunir les promoteurs éoliens et les amener à des solutions en commun ?**

Le 26 mars 2015

Le Commissaire Enquêteur,

Albert Bécard

